

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Le CCAS est un établissement public responsable de l'aide sociale locale. Il est présidé par M. le Maire et est composé d'un Conseil d'Administration. Il est chargé de proposer des aides et des actions pour soutenir tous les Limayens rencontrant des difficultés.

LE CCAS VOUS INFORME



POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Tel : 01 34 97 27 01
accueilccas@ville-limay.fr

Hôtel de Ville

5 avenue du Président Wilson
78520 LIMAY

Tél : 01 34 97 27 27

Horaires

Du lundi au vendredi :
8h30-12h30 / 13h30-17h45



VIE ACTIVE ET BIEN-ÊTRE :
UN MONDE D'OPPORTUNITÉS
POUR NOS AÎNÉS

VOTRE BIEN-ÊTRE

La Ville s'engage à répondre
à vos besoins et préoccupations



AIDES DU CCAS

La Prime énergie

Elle a pour vocation de soutenir les personnes rencontrant des difficultés liées au paiement de leurs factures d'électricité, de gaz, d'eau et de fioul. Le dossier de demande est à récupérer à l'accueil général ou à l'accueil du CCAS et est soumis à critère de retour.

La Mutuelle Pour tous

Une mutuelle choisie par la ville est accessible à tous les Limayens offrant des tarifs et des garanties compétitives et sécurisées.

Mutuelle MMH : 01 57 75 00 86

La Téléassistance

La téléassistance permet de donner l'alerte soit à un proche, soit aux services d'urgence en cas de chute ou de malaise. Elle est à solliciter à l'accueil du CCAS.

Le Portage de repas

Les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent se faire livrer à domicile un repas complet et équilibré, du lundi au vendredi midi, hors jours fériés. Il est à solliciter à l'accueil du CCAS.

La Résidence Autonomie « Jeanne Belfort »

La Résidence des personnes âgées non médicalisée, gérée par le CCAS, est réservée aux personnes autonomes.

AUTRES AIDES LÉGALES

Le CCAS instruit les demandes et accompagne à la réalisation des démarches :

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

L'APA sert à payer les dépenses nécessaires pour vous permettre de rester à votre domicile.

L'Allocation de Solidarité pour Personnes Agées

L'ASPA permet aux personnes âgées qui ont de faibles revenus de bénéficier d'un niveau minimum de ressources.

Le Transport - Les Cartes Améthystes

Le titre de transport améthyste est un forfait annuel, conférant sous certaines conditions, l'accès aux transports en commun d'Ile de France.

Les Aides Sociales Légales

Les prestations d'aides sociales légales sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens.

ACTIONS ET ANIMATIONS

L'inscription des aînés de la ville

Nous invitons les nouveaux retraités et les retraités arrivant sur Limay à se présenter au service Seniors afin qu'ils puissent recevoir par courrier les manifestations et animations (sorties organisées) par le service Seniors (se munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité).

Le Plan canicule et Plan Grand Froid

Le CCAS assure la coordination du Plan Canicule et du Plan Grand Froid par la tenue d'un registre nominatif des personnes fragiles susceptibles d'être impactées par un épisode de température extrême persistant. Vous pouvez vous inscrire sur ce registre en vous adressant au service Seniors.

Le Banquet de printemps

Goûter d'Automne et Colis de fin d'année

Les seniors de 70 ans et + sont conviés à des temps forts tout au long de l'année.

Numéros utiles

- Accueil du CCAS : **01 34 97 27 01**
- Résidence autonomie « Jeanne Belfort » : **01 34 78 71 37**
- Pôle Autonomie Territorial Seine Aval : Allô Autonomie **0 801 801 100**
- Allo Solidarités : **01 30 83 68 36**
- Maltraitance personnes âgées ou en situation de handicap : **3977**